

**Société à actions simplifiées 3A Services**

**Au capital de 1000€**

**Siège social : 49 rue de Bailly 60170 Tracy le Mont**

**SIREN n° 879118453 au RCS de Compiègne**

**Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire  
des associés du 15 avril 2024**

Les associés de la société 3A Services SAS au capital de 1000 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège social est à Tracy le Mont (60170) au 49 rue de Bailly, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par Mme Adeline GERARD, présidente de la société et détenteur majoritaire.

Sont présents :

- Mme Adeline GERARD propriétaire de 90 parts sociales.
- Mr Cyril GERARD propriétaire de 10 parts sociales,

Soit au total 2 associés présents, totalisant la totalité des parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : Dissolution de la société avec liquidation et nomination d'un liquidateur.

- le courrier du Greffe du tribunal de commerce de Compiègne faisant état des comptes de la société 3A Services. En effet, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- le courrier du Greffe du tribunal ;
- les accusés réception des lettres de convocations ;
- la feuille de présence.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président ne met aux voix que les résolutions figurant à l'ordre du jour :

### **Première résolution**

L'assemblée, après avoir entendu lecture du courrier du Greffe du tribunal décide de dissoudre la société au 31 août 2024.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Deuxième résolution**

L'assemblée élit un liquidateur, en la personne d'Adeline Pierrequin épouse Gérard.

Madame Adeline Pierrequin, en tant que présidente de la société accepte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

La présidente

Le 15/04/2024  


L'associé

